



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Agence régionale
de santé
du Languedoc-Roussillon

Délégation Territoriale
du Gard

Nîmes le 4 MAI 2010

Affaire suivie par GEVAUDAN Marcel
Service Santé Environnement
Poste: 04 66 76 80 10
MG / UDI Non Conformes

le Préfet

à

Monsieur le Maire
Mairie
30 570 VALLERAUGUE

OBJET : - Eau destinée à la consommation humaine,
- présence d'Arsenic.

P. J. : - 1 relevé de résultats d'analyse,
- 1 note d'Information.

Suite à un dépassement de la norme du paramètre arsenic, sur des prélèvements effectués aux installations de captage et de production des sites L'Homme Mort et L'Auriol, un suivi renforcé de l'Arsenic a été mis en place par mes services sur le réseau Ardaillès.

Les résultats de ce programme de contrôle complémentaire font ressortir des dépassements excessifs de la norme (10 µg/l) sur les captages alimentant la station de production Ardaillès, ainsi que l'eau distribuée par le réseau Ardaillès.

Ces valeurs montrent que l'eau utilisée pour l'alimentation humaine de ce réseau d'eau potable est régulièrement contaminée par l'arsenic.

Il convient dès à présent d'informer la population concernée de ne pas utiliser l'eau distribuée pour la boisson et la préparation des aliments.

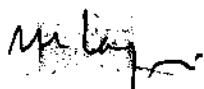
Il vous appartient faire le point sur cette situation et d'étudier dès à présent un programme d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Je vous demande de m'informer des dispositions que vous comptez prendre afin d'améliorer cette situation (nouvelle ressource, dilution, interconnexion, ...).

Toutefois, le suivi renforcé mis en place sera maintenu en 2010.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
la secrétaire générale


Martine LAQUIEZE